



## Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Au sein des Premières Nations, les questions de justice ont toujours été administrées conformément aux lois et aux systèmes de gouvernance de chaque nation. Cependant, en raison de l'imposition des politiques de la *Loi sur les Indiens* et des croyances et actions discriminatoires à l'égard des membres des Premières Nations, ces derniers sont largement surreprésentés dans le système judiciaire canadien. Selon Statistique Canada, les adultes autochtones représentaient 30 % des admissions en détention provinciale ou territoriale et 29 % des admissions en détention fédérale, alors qu'ils ne représentent qu'environ 4 % de la population adulte canadienne. Les jeunes autochtones âgés de 12 à 17 ans représentaient quant à eux 43 % des admissions dans les établissements correctionnels, alors qu'ils ne représentaient que 8 % de la jeunesse canadienne.

La sur-incarcération des membres des Premières Nations n'a fait que s'aggraver. Depuis 2007-2008, Statistique Canada fait état d'une augmentation de 30 % du nombre d'Autochtones admis dans les établissements provinciaux et de 31 % pour ceux placés dans les établissements fédéraux. Au cours de la même période, le taux d'incarcération chez les jeunes Autochtones a augmenté de près de 40 %.

Les efforts passés n'ont pas réussi à inverser ces taux d'incarcération croissants et les interactions négatives des Premières Nations avec le système judiciaire. Les membres des Premières Nations continuent d'être largement surreprésentés dans le système de justice pénale. Des engagements beaucoup plus importants sont nécessaires pour s'attaquer à ce problème et à d'autres manifestations du racisme systémique.

Bien que des fonds aient été annoncés pour le travail sur la Stratégie de justice autochtone (SJA), l'élaboration et la mise en œuvre d'une SJA nationale nécessitent des ressources plus importantes et le soutien des gouvernements provinciaux et territoriaux.

## Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Conformément à la **résolution 06/2020**, *Soutien à la sensibilisation au racisme systémique au Canada*, l'APN continue de plaider en faveur d'un volet Premières Nations de la Stratégie de justice autochtone (SJA) du gouvernement fédéral, qui permettrait non seulement d'atténuer les inégalités auxquelles les Premières Nations sont confrontées dans le système judiciaire canadien, mais aussi d'aider les Premières Nations à récupérer leurs systèmes juridiques et judiciaires traditionnels.



En décembre 2021, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la **résolution 36/2021**, *Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice des Premières Nations*, qui demande à l'APN de préconiser et de travailler avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada et les ministères concernés pour élaborer conjointement et de toute urgence un cadre stratégique en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de justice pour les Premières Nations. Cette stratégie comprendrait un financement adéquat pour soutenir des approches globales de la justice, régionales et communautaires, autoadministrées et fondées sur les principes, les protocoles, les lois et les traditions des Premières Nations, en veillant notamment à ce que le cadre soit conforme aux normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'APN demandera au ministère de la Justice d'établir un calendrier précis et de financer une stratégie de justice pour les Premières Nations. Nous nous inspirerons également des travaux existants sur la transformation de systèmes de justice défendus par les Premières Nations de tout le pays, notamment la Stratégie de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

En mars 2022, l'APN a été informée qu'elle avait reçu un financement dans le cadre du programme de la Stratégie de justice autochtone (SJA) de Justice Canada pour créer un Comité des Chefs sur la justice et pour mener à bien une consultation sur la SJA par le biais de forums nationaux sur la justice. L'APN prévoit de s'engager auprès des dirigeants et des experts des Premières Nations qui dirigeront l'élaboration et la mise en œuvre du volet des Premières Nations de la SJA du gouvernement fédéral. Travailler directement avec les régions et les Premières Nations est la première étape pour identifier les questions à aborder, car nous comprenons que chaque Première Nation fait face à un ensemble de circonstances uniques.

Le 7 avril 2022, l'APN a tenu un Forum national sur la justice réparatrice qui a invité des panélistes et des participants à discuter des lois coutumières et des traditions juridiques des Premières Nations, des tribunaux des Premières Nations et de la création de programmes efficaces de justice réparatrice. Il a également été question de la nécessité de revitaliser les programmes de justice réparatrice afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations, et de l'élaboration de stratégies visant à récupérer les traditions juridiques et les lois des Premières Nations.

L'APN poursuivra ses discussions avec le gouvernement fédéral concernant l'élaboration d'un volet Premières Nations de la SJA. L'objectif principal de ces discussions est de s'assurer que la SJA aborde des questions telles que le racisme systémique au sein du système judiciaire canadien, la mise en œuvre plus complète et l'expansion du principe Gladue (y compris l'établissement et le financement de tribunaux des Premières Nations et de tribunaux Gladue), l'amélioration des



processus de sélection des jurés et la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de justice.

### Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

---

L'APN s'acquittera de son mandat de défense des intérêts en matière de justice et de la stratégie de justice des Premières Nations par l'intermédiaire du Secteur de la justice de l'APN qui a été créé au début de 2020. La poursuite du dialogue avec les Premières Nations guidera les activités de plaidoyer de l'APN en vue de créer des réformes substantielles du système de justice pénale du Canada afin de remédier à la discrimination systémique et au problème de la surreprésentation dans les services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux.